#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize le 24 novembre à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'Eyjeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session

ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice 15 Présents: MM. ROUX, CHARBONNIER, Mme CHAUVY, M GRENIER, Mmes CHEPTOU,

Présents 12 **TEXIER LAGARDE, MM DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, GIRAULT, MM PICHERIT,** 

Votants 15 BLANCHETON

**Excusés: Mme FAUCHER, MM LACORRE, FAURE** 

Pouvoirs: Mme FAUCHER à Mme CHAUVY, M.LACORRE à M.ROUX, M.FAURE à

M.PICHERIT

Secrétaire de séance : CLERVIE JOUANIE

 Délibération n° 2016-066: groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'évacuation, le transport et la valorisation des déchets issus des services communaux et intercommunaux

Monsieur le Maire expose le courrier de la CALM concernant le marché actuel de prestations de services relatif à la location de bennes, transports, évacuation, traitement et valorisation des déchets issus des services communaux et communautaires qui expire le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le marché arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler après constitution d'un nouveau groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Ci-joint la convention constitutive de groupement de commande qui est proposée.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa notification avec la possibilité de reconduction pour une période d'un an sans que la durée du marché ne puisse excéder 4 ans.

Ce marché est composé de trois lots :

- -lot 1 : déchets industriels banals correspondent à toute sorte de déchets (sauf carcasse de voiture)
- -lot 2 : déchets industriels spéciaux correspondent aux déchets qui ont un impact sur l'environnement
- -lot 3 : entretien et curage des ouvrages de prétraitement de rejets aqueux et des bassins de rétention des effluents industriels et d'eaux pluviales.

Après délibération à l'unanimité, le conseil approuve l'adhésion au groupement de commande cité ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

 Délibération n° 2016-067 : cession à titre gratuit pour élargissement de voirie : rectificatif de la délibération 2016-045 suite aux nouvelles délimitations et numérotation de parcelle

La délibération 2016-045 autorise la cession de parcelles pour élargissement du chemin communal.

Suite à une erreur cadastrale, un bornage rectificatif a été établi le 23 août 2016 par le cabinet géomètre Brisset Veyrier messures.

Il résulte de nouvelles numérotations cadastrales.

- -Vu l'accord de Monsieur Nicot en date du 3 août 2016
- -Vu le plan de bornage établi le 23 août 2016

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de mener les démarches administratives en vue de l'acquisition des parcelles suivantes et de signer l'acte de vente correspondant :

- -la parcelle B 1301 pour une surface de 03a 47ca, (parcelle anciennement cadastrée B 1285 pour une surface de 03a 99ca)
- -la parcelle B 1286 pour une surface de 74ca
- -la parcelle B 1287 pour une surface de 31ca
- -la parcelle B 1288 pour une surface de 37ca
- -la parcelle B 1289 pour une surface de 01a 00ca

Après en avoir délibéré à 3 abstentions et 12 votes pour, le Conseil autorise Monsieur le Maire à mener les démarches administratives en vue de l'acquisition des parcelles reprises ci-dessus et à signer l'acte de vente correspondant.

### ■ <u>Délibération n° 2016-068 : demande de subvention auprès des services de l'Etat : aire de jeux</u>

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la Commune d'Eyjeaux a mené une réflexion sur l'aménagement de son territoire afin de proposer aux habitants des aires de jeux adaptés aux différents âges de l'enfance. Deux sites sont envisagés pour accueillir ces aires :

- -proche des écoles le long du ruisseau
- -derrière le garage à la place de la butte de terre.

L'enveloppe nécessaire à ces aménagements s'élève à 20 000€ : ceci comprend des travaux de terrassement, l'achat de jeux et de mobilier urbain ainsi que la sécurisation des aires.

#### Plan de financement prévisionnel :

Montant total de l'opération : 16 667€ HT

Subvention département sollicitée 45% : 7 500€

Subvention état sollicité 25% : 4 166.75€

Autofinancement: 5 052.45€

FCTVA (16.404): 3 280.80€

Monsieur le Maire précise que seront consultés pour avis lors de la réflexion définitive du choix des jeux, les professionnels de l'enfance exerçant sur la commune d'une part et les adolescents de la commune rencontrés lors de « réunion ados » d'autre part.

Après en avoir délibéré à 3 votes contre et 12 votes pour, le Conseil :

- -approuve l'installation des aires de jeux
- -autorise les travaux de terrassement et l'achat du matériel
- -autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat
- -précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017

Les élus minoritaires formulent un vote contre justifié par un projet qui n'est pas formalisé avec un site non déterminé.

Ce à quoi Monsieur le Maire leur répond que le choix du site sera déterminé après concertation entre les élus.

# ■ <u>Délibération n° 2016-069 : demande de subvention auprès des services de l'Etat :</u> aménagement du bourg

Les élus de la commune d'Eyjeaux ont sollicité le soutien et les compétences de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement du bourg de la commune.

Le 20 septembre 2016 les services de la CALM présentaient aux Conseillers un projet dont le montant global de cette opération s'élève à 42 018.00€ TTC.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération : 35 015.00€ HT - 42 018.00€ TTC

Subvention Etat sollicité 20% du HT : 7 003.00€

Subvention département sollicité 25% du HT: 8 753.75€

Autofinancement : **19 368.62€** FCTVA (16.404) : **6 892.63€** 

Après en avoir délibéré à 3 votes contre et 12 votes pour, le Conseil :

- -approuve le projet présenté
- -autorise le dépôt de la demande de subvention

# ■ <u>Délibération n° 2016-070 : demande de subvention auprès des services du département : aménagement du bourg – cheminements doux</u>

Les élus de la commune d'Eyjeaux ont sollicité le soutien et les compétences de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement du bourg de la commune.

Le 20 septembre 2016 les services de la CALM présentaient aux Conseillers un projet dont le montant global de cette opération s'élève à 42 018.00€ TTC.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération : 35 015.00€ HT - 42 018.00€ TTC

Subvention Etat sollicité 20% du HT : 7 003.00€

Subvention département sollicité 25% du HT : 8 753.75€

Autofinancement : **19 368.62€** FCTVA (16.404) : **6 892.63€** 

Après en avoir délibéré à 3 votes contre et 12 votes pour, le Conseil :

- -approuve le projet présenté
- -autorise le dépôt de la demande de subvention

## Délibération n° 2016-071 : demande de subvention auprès des services de l'Etat : Valorisation du verger conservatoire

La commune d'Eyjeaux possède un verger conservatoire depuis 1998. Ce verger recense 36 variétés anciennes de pommiers du Limousin et également des châtaigniers.

Riche de cet atout, la commune d'Eyjeaux souhaite le valoriser.

1ère action : le rendre plus visible

Pour cela procéder à l'achat de signalétique qui indiquerait le positionnement du verger et qui enrichirait la visite d'un point de vue culturel en délivrant des informations relatives au verger et aux variétés de fruitiers plantées.

2<sup>ème</sup> action : rendre la visite agréable

Le verger se situe au départ d'une promenade pédestre. L'aménager à l'aide de mobiliers urbains donnera la possibilité au promeneur de prolonger sa visite.

Dans un avenir proche, la commune a pour projet d'agrandir son verger en faisant l'acquisition de la parcelle AB 62 appartenant à André FAUCHER.

L'enveloppe estimative pour les aménagements portant sur le verger existant et sur la possible extension du verger est de 40 000€. Le taux de subvention sollicité est 25% du montant HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant global de l'opération : 33 333€ HT

Subvention sollicité auprès du département 20% du montant HT: 6 667€ Subvention sollicité auprès de l'Etat 25% du montant HT : 8 333.25€

FCTVA (16.404): **6 561.60€** Autofinancement : **18 438.15€** 

Après en avoir délibéré à 3 votes contre et 12 votes pour, le conseil :

- -approuve la mise en valeur du verger conservatoire
- -autorise l'achat du mobilier urbain et des panneaux signalétiques
- -autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du département
- -précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017

Parole demandée par Gérard PICHERIT:

Monsieur Picherit considère que l'enveloppe attribuée aux travaux de valorisation est trop élevée et formule un vote contre cette proposition.

## <u>Délibération n° 2016-072 : convention PLIE : accompagnement professionnel délocalisé du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi</u>

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, au travers du dispositif PLIE, agit dans le but de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes de plus de 26 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Pour y parvenir, le PLIE propose un accompagnement individualisé avec des entretiens réguliers pour faire le point sur la situation des personnes reçues et les aider à construire un parcours leur permettant de retrouver un emploi stable et durable.

Ces parcours socioprofessionnels associent des actions d'accueil, d'accompagnement, d'orientation, de suivi et de mobilisation d'étapes adaptées à chaque situation individuelle.

Afin de déployer l'accompagnement du PLIE sur l'ensemble de son territoire, la référente de parcours pourra intervenir directement dans les communes qui en font la demande.

L'accompagnement s'organise à partir de fiche liaison établies par les Mairies. Il concerne notamment les personnes en recherche d'emploi pour lesquelles un manque de mobilité a pu être identifié.

Les entretiens dans les communes seront réalisés par Maria LEITAO, référente PLIE.

Cette mission est effectuée à titre gracieux, la commune doit simplement mettre à disposition de la référente un bureau avec un téléphone et une connexion internet.

Suite à cette présentation et,

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention PLIE proposée

## Délibération n° 2016-073 : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Considérant que les mandatements en section d'investissement sont arrêtés fin décembre, pour assurer le paiement normal des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2016.

#### **Budget principal**

<u>Chapitre 204</u>: 5 250.00€ 2041512: 5 250.00€ <u>Chapitre 21</u>: 66 617.20€

2111 : 13 375.00€ 2135 : 26 992.20€ 21534 : 3 750.00€ 21538 : 13 750.00€ 2158 : 3750.00€ 2183 : 5 000.00€

Chapitre 23: 12 375.00€

2312 : 11250.00€ 2315 : 1 125.00€

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2016

## Délibération n° 2016-074 : régie des salles : suppression de la régie de recettes et création d'une régie d'avance et de recettes

Suite au contrôle de régie des salles effectué en avril 2016, la régie de recettes doit être supprimée au profit d'une recette d'avance et de recettes, justifiant ainsi le dépôt de caution.

Les délégations consenties au Maire selon article L2122-22 ne prévoient pas la suppression de régie.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer la régie de recettes et de créer une régie d'avance et de recettes.

#### Délibération n° 2016-075 : admission en non-valeur pour EURL l'Escale

Monsieur le Maire informe le Conseil de la parution dans le journal du 27 octobre 2016 de la publication de la liquidation judiciaire de l'EURL l'Escale. Pour rappel, la société reste redevable de la somme de 2 500€ qui comprend la caution pour la somme de 1 500€ et les loyers de mars et avril 2014 soit la somme de 1 000€ (2x500€).

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 2 500€ et de procéder à la régularisation de la situation comptable comme suit :

Emettre un mandat au 6542 pour 2 500€.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de la somme de 2 500€ et autorise la régularisation comptable.

## Délibération n° 2016-076 : remboursement de frais de personnel pour formation et frais de personnel pour visite médicale

<u>AGENT</u>	MOTIF	<u>DATE</u>	MONTANT DU REMBOURSEMENT
Agnès BUREAU	Visite permis de conduire	04/11/2016	33.00€
Alain VIVION	Caces 1 et 8	17/10/2016	10.90€
	Repas	19/10/2016	10.90€
		24/10/2016	12.75€
		25/10/2016	12.50€
Total agent			47.05€
Alain BALAGE	Caces 1 et 8	17/10/2016	10.90€
	Repas	19/10/2016	10.90€
		24/10/2016	12.75€
		25/10/2016	12.50€
Total agent			47.05€

Eve PAYET	Formation Dématis marchés	22/09/2016	17.50€
	publics et ATEC Repas	27/09/2016	11.70€
Total agent			29.20€

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les remboursements suivants :

- -la somme de 33€ pour Mme BUREAU
- -la somme de 47.05€ pour M. VIVION
- -la somme de 47.05€ pour M. BALAGE
- -la somme de 29.20€ pour Mme PAYET

## Délibération n° 2016-077 : Entrée de Chaptelat dans la CALM : répartition des sièges des conseillers

Le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit une modification de périmètre de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole par l'intégration de la commune de Chaptelat au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la répartition de droit commun.

# ■ <u>Délibération n° 2016-078 : Syndicat des Allois : mise à disposition de la canalisation et autorisation de signature du procès-verbal</u>

En 2015, l'entreprise Miane et Vinatier a procédé à des travaux d'extension d'eau potable au lieu-dit Laubaudie pour un montant de 3 807.60€.

Cette dépense a été imputé à la section d'investissement à l'article 21531 réseaux d'adduction d'eau.

La règlementation prévoit que les extensions d'eau potable soient imputées à l'article 201531. Dans le cas où la commune a en charge la gestion de l'eau, elle se doit d'amortir la dépense, dans le cas où la gestion de l'eau est déléguée à un syndicat, un procès-verbal de mise à disposition des canalisations doit être dressé et c'est le syndicat qui amorti.

Cette écriture demande à être régularisée par le biais d'une mise à disposition auprès du syndicat des Allois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la canalisation concernée et autorise le Maire à signer le procès-verbal.

#### **Questions diverses:**

#### -indemnité de conseil du trésorier :

Monsieur le Maire indique que conformément à la délibération 2014-045, le montant de l'indemnité du trésorier pour l'année 2016 s'élève à la somme de 233.77€ net.

- -contrat d'assurance statutaire avec le centre de gestion 87
- -information sur le projet de renouvellement de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole.

## -régime indemnitaire :

Information sur le RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.